

Eval Mater : bilan de santé dans les écoles maternelles de la région





Plan de la présentation

- Présentation de la démarche régionale
- Outils à disposition des équipes de PMI
- Projets en cours sur 2022

Une démarche régionale qui s'inscrivait dans une priorité régionale et dans un plan national

- En 2000, dans la région Paca, un Programme Régional de Santé « Santé des enfants et des jeunes » a été mis en place par les ex-Drass
- Parmi les 5 objectifs généraux de ce programme figurait, à l'horizon 2005
 - La mise en place d'un système régional d'informations et de recherches sur l'état de santé des enfants et des jeunes
- En 2001, un plan d'action national a été mis en place dont un des objectifs était d'organiser un dépistage des troubles du langage
 - Par les équipes de PMI à 3-4 ans
 - Et par les équipes de l'Education Nationale à 5-6 ans

Mise en place d'un comité de pilotage pour bâtir ce système d'information régional

- Médecins coordonnateurs des services de PMI de la région Paca et certains médecins de terrain
- Équipe de neurologie pédiatrique du CHU la Timone spécialisée dans les troubles d'apprentissage puis actuellement, équipe du Centre de référence des troubles d'apprentissage (Certa)
- Pilotes de l'ex-Drass puis actuellement, ARS Paca
- Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un peu d'histoire...

- Démarche initiée au début des années 2000 avec élaboration d'un bilan de santé « Eval Mater » intégrant des nouveaux tests de dépistage des troubles du langage & des troubles psychomoteurs
- Montée en charge progressive du bilan de santé « Eval Mater » dans les six départements de la région depuis 2004-2005

 Deux enquêtes réalisées en 2002-2003 et 2009-2010 auprès d'échantillons représentatifs des enfants de la région pour évaluer leur état de santé



Langage et psychomoteur : une publication scientifique en 2008 pour valider la méthode



Disponible en ligne sur

www.sciencedirect.com

EVAL MATER : proposition d'une évaluation pédiatrique des compétences langagières et psychomotrices lors du 1^{er} bilan de santé en école maternelle

EVAL MATER: Proposal for a paediatric evaluation of linguistic and psychomotor competences during the 1st medical check-up in nursery school

J. Mancini^{1*}, C. Pech-Georgel¹, F. Brun¹, F. George¹, M.O. Livet¹, R. Camps¹, A. Massoulier¹, E. Suzineau², V. Guagliardo³, P. Verger³

¹ Service de pédiatrie et neurologie pédiatrique, CHU Timone-Enfants, 264, rue Saint-Pierre, 13385 Marseille cedex 5, France

² Service de protection maternelle et infantile, conseil général des Bouches-du-Rhône, Cq 13, Marseille, France

³ Inserm UMR 379, observatoire régional de la santé, Provence-Alpes-Côte d'Azur, ORS PACA, Marseille, France

Des résultats sur les couvertures vaccinales et sur le surpoids issus des deux enquêtes régionales



Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique Epidemiology and Public Health

Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique 55 (2007) 347-356

Article original

Caractéristiques sociales individuelles, contexte résidentiel et prévalence des problèmes de poids dans la petite enfance : une analyse multiniveau

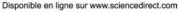
Individual social characteristics, municipal environment and the prevalence of weight problems in early childhood: a multilevel analysis

P. Verger^{a,b,*}, B. Saliba^{a,b}, V. Guagliardo^a, A-D. Bouhnik^{a,b}, S. Eichenbaum-Voline^{a,b}, et le groupe EVALMATER¹

^a Observatoire régional de la santé, Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA b Unité 379 de l'Inserm, 23, rue Stanislas-Torrents, 13006 Marseil.

> Reçu le 12 août 2006 ; accepté le 1^{er} juin 2007 Disponible sur internet le 18 septembre 2007







Archives de pédiatrie 14 (2007) 338-344



http://france.elsevier.com/direct/ARCPED/

Mémoire original

Estimation de la couverture vaccinale des enfants âgés de 2 à 4 ans en région Provence–Alpes–Côte d'Azur

Evaluation of vaccine coverage in children from 2 to 4 years old in South-Eastern France

V. Guagliardo^{a,b,*}, A.-D. Bouhnik^{a,b}, P. Verger^{a,b}, le groupe EVAL-MATER¹

^a Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA), Marseille, France
^b Inserm unité 379 « Épidémiologie et sciences sociales appliquées à l'innovation médicale », 23, rue Stanislas-Torrents, 13006 Marseille, France

Reçu le 7 juillet 2006 ; accepté le 7 décembre 2006 Disponible sur internet le 16 janvier 2007

Réflexion sur l'harmonisation du dépistage des troubles visuels et auditifs menée entre 2014 et 2017

Constats

- Presque tous les enfants examinés dans le cadre du bilan de santé réalisé dans les écoles maternelles avaient bénéficié d'un dépistage des troubles visuels
- MAIS pas d'approches standardisées dans le dépistage de ces troubles au niveau régional (utilisation de tests différents)
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la prévalence des troubles de la vision de loin nécessitant une orientation variait de 3,7 % à 12,9 % selon les départements (en France, la prévalence est estimée entre 10 et 15 %)
- Formulation des préconisations en s'appuyant 1) sur la synthèse des données d'expertise et des recommandations en France relatives au dépistage des troubles visuels et auditifs, 2) sur l'avis d'experts et 3) sur les pratiques des différentes équipes de PMI de la région
- Formation d'une partie des équipes en 2016 puis mise en pratique dans certaines écoles maternelles
- Mise en place des préconisations au niveau régional durant les années 2018 à 2020 accompagnée d'une formation

Préconisations du groupe de travail pour le dépistage des troubles visuels et auditifs



Eval Mater – Dépistages visuel et auditif dans les écoles maternelles

Préconisations

DEPISTAGE VISUEL

- 1) Age de la première visite
 - Enfants âgés de 3 ans et 6 mois à 4 ans et 6 mois inscrits en petite ou moyenne section de maternelle, au moment du bilan de santé dans les écoles maternelles ; cette proposition tient compte à la fois de l'âge anquel ces tests sont les mieux acceptés et de l'âge de réalisation défini pour le bilan de santé Eval Mater.

Nombre de visites

- Si les moyens le permettent, réaliser deux visites auprès de tous les enfants âgés de 3 ans et 6 mois à 4 ans et 6 mois pour vérifier la maturation visuelle : une première visite l'année n ET une seconde visite l'année n+1 (avec un détai d'au moins 5 à 6 mois entre les 2 visites)
 - SINON
 - Réaliser une première visite auprès de tous les enfants âgés de 3 ans et 6 mois à 4 ans et 6 mois inscrits en petite ou moyenne section de maternelle l'année n ET une seconde visite chez les enfants qui n'avaient pas 10/10° loes de la première visite <u>pour vérifier que</u>.
 l'acuité visuelle évolue correctement
 - SINON, pour les équipes qui ne peuvent pas revoir 2 fois les enfants qui n'ont pas 10/10".
 - Réaliser le dépistage auprès de tous les enfants âgés de 3 ans et 6 mois à 4 ans et 6 mois inscrits en petite ou moyenne section de matemelle l'annation aux parents des enfants qui n'ent pas 10/10-qu'une visite de contrôle auprès du médecin traitant ou du médecin de PMI ou du médecin des villes de Cannes, Nice et Antibes ou auprès d'un spécialiste sera nécessaire l'arnée n+1 (avec un délai d'au moins 5 à 6 mois entre les 2 visites)

3) Tests de dépistage

- Réaliser une mesure de l'acuité visuelle de loin (en monoculaire ou en binoculaire si l'enfant ne supporte pas un cache) à l'aide du test Cadet Images de loin ET un test de dépistage du strabisme à l'aide du Cover Test.
- OU, pour les enfants chez lesquels des difficultés à réaliser la mesure de l'acuité visuelle de loin peuvent être remarquées (timidité, troubles du comportement...)
 - Réaliser une mesure de l'acuité visuelle de prés (en monoculaire ou en binoculaire si l'enflant ne supporte pas un cache) à l'aide du test Cadet Images de près PUIS une mesure de l'acuité visuelle de loin à l'aide du test Cadet Images de loin ET un test de dépistage du strabisme à l'aide du Cover Test.

DEPISTAGE AUDITIF

- 1) Age de la première visite
 - Enfants ügés de 3 ans et 6 mois à 4 ans et 6 mois inscrits en petite ou moyenne section de maternelle, au moment du bilan de santé dans les écoles maternelles ; cette proposition tient compte à la fois de l'üge auquel les tests sont les mieux acceptés et de l'üge de réalisation défini sour le bilan Eval Mater.
- 2) Nombre de visites
 - Réaliser une visite auprès de tous les enfants âgés de 3 ans et 6 mois à 4 ans et 6 mois inscrits en petite ou moyenne section de maternelle.
- Tests de dépistage
 - Chez tous les enfants de la tranche d'âge retenue, réaliser un test d'audiométrie tonale avec un casque de norme NF. L'appareil doit être calibré tous les ans.
 - SINON, pour les enfants qui ont du mal à mettre un casque
 - Réaliser un test d'acoumétrie vocale à l'aide du test Audio 4 avec un étalonnage de la voix de l'examinateur chez un audioprothésiste tous les ans.
- 4) Intensité et fréquences à tester
 - Intensité à tester : 35 dB pour être dans les conditions d'un examen réalisé dans des écoles maternelles avec un bruit de fond.
 - Fréquences à tester : 500, 1000, 2000 et 4000 Hz.
- Orientation

Une orientation vers un ORL est à recommander à la famille si :

- En ayant fixé l'intensité à 35 dB pour les 4 fréquences, l'enfant entend (en levant la main par exemple ou en le conditionnant à jeter un objet dans un récipient) à moins de trois fréquences (soit 2 ou moins) sur les quatre testées et sur une ou deux oreilles.
- 6) Courriers d'information des familles

Un courrier (voir annexe 3) est à transmettre à toutes les familles des enfants examinés à l'aide des préconisations pour le dépistage des troubles auditifs.

- Si les résultats des tests de dépistage sont « normaux », seul le recto de ce courrier est à complèter.
- Si les résultats des tests de dépistage révêlent une anomalie, il convient de compléter le verso du document et de noter la date limite du retour (maximum 3 mois après la visite dans l'école) dans l'angle au haut à droite.
- 7) Courriers de relance des familles

Un courrier de relance des familles (voir annexe 4) doit être utilisé en cas d'absence de réponse dans un délai de 3 mois suite à l'orientation.

- Au recto, préciser la date de dépistage des troubles visuels
- Au verso, noter les résultats du dépistage réalisé le jour de la visite à l'école

ORS Paca - janvier 2015

ORS Paca - janvier 2015

Outils de communication commun aux 6 départements réalisés en 2019 : affiche et brochure d'information aux parents



LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE ET L'ÉCOLE MATERNELLE = 1 RENCONTRE AU SERVICE DE L'ENFANCE



PMI + ÉCOLE MATERNELLE = 1 OBJECTIF

Favoriser l'épanouissement de votre enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant, si besoin des aides adaptées.

EXEMPLES D'AIDES ADAPTÉES

traitant, de specialistes (ophtalmologue, ORL...), aide à l'inclusion d'enfants parte

1. en application de la loi du 5 mars 2007 et des articles L2 112-3, R 2112-3 et L 2112-5 du code de la Santé Publique

CE BILAN DE SANTÉ = 1 VISITE À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'équipe de PMI peut être composée d'un médecin, et/ou d'une puéricultrice, et/ou d'une infirmière, et/ou d'une auxiliaire de puériculture. D'autres professionnels de santé peuvent aussi intervenir.

Où et quand?

Dans l'école de l'enfant pendant les heures de classe, le plus souvent ; parfois dans les centres de consultation de PMI de proximité.

Que comprend ce bilan de santé

Les équipes de PMI effectuent les tests de dépistage suivants :

- →test de la vue de loin et en relief
- →test de l'audition → test du développement du langage et du développement psychomoteur grâce à des jeux adaptés à l'âge de votre enfant



Et elles vérifient :

- →le poids, la taille et l'Indice de masse corporelle
- → les vaccinations
- → L'état buccodentaire

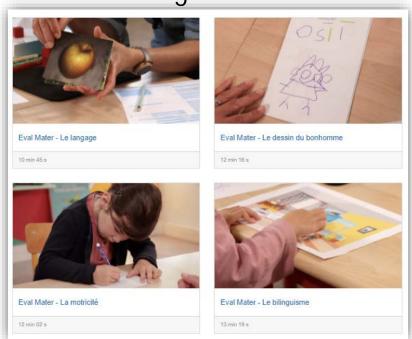
Ce bilan comprend éventuellement un temps d'échange avec les parents

Ce bilan de santé ne se substitue pas au suivi de votre enfant par votre médecin traitant : Il lui est complémentaire. Votre médecin sera donc informé des résultats du bilan, notés sur le carnet de santé de votre enfant.

Pensez à transmettre le carnet de santé de votre enfant quand il vous sera demandé

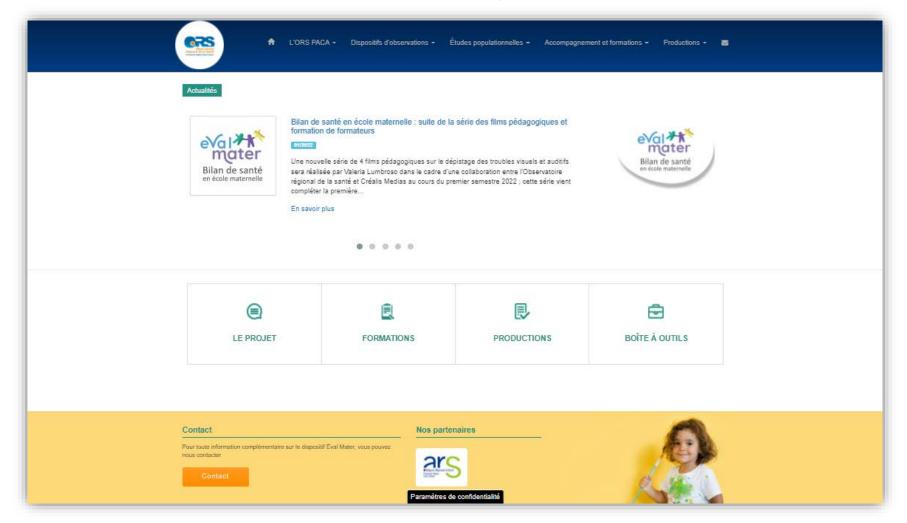
Réalisation de films pédagogiques en 2020

- Première série de 4 films pédagogiques sur le dépistage des troubles du langage et psychomoteurs
- Objectifs : fournir des éléments pédagogiques aux équipes de PMI pour les aider dans la passation du bilan de santé Eval Mater et fournir des clés pour mieux appréhender et comprendre les étapes du développement de l'enfant grâce aux commentaires des experts



Page dédiée sur le site internet de l'ORS Paca pour mettre à disposition des équipes de PMI tous ces outils

http://www.orspaca.org/eval-mater



Projets sur l'année 2022 : films et formation

- Poursuite de la série de films pédagogiques avec 4 nouveaux films sur le dépistage des troubles visuels et auditifs
 - Tournage prévu à Marseille en février 2022
 - Mise à disposition des films prévue pour le 2ème trimestre 2022
- Formation de « formateurs »
 - Objectifs : donner des connaissances, des outils pratiques et des messages clés à des futurs ambassadeurs du bilan de santé afin qu'ils puissent facilement les transmettre lors de formations ou d'échanges auprès des équipes de PMI
 - Méthode : classes virtuelles (4 demi journées) + module de e-learning sur la motricité + 1 journée en présentiel
 - Calendrier : entre avril et octobre 2022

Eval Mater

Contacts à l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Valérie Guagliardo (valerie.guagliardo@inserm.fr)
- Marie Jardin (marie.jardin@inserm.fr)

